

Hess, les hostilités cessèrent enfin le 22, et ce jour-là, la capitulation fut signée.

L'Autriche ne reconnaissant pas le gouvernement vénitien, celui-ci ne figura pas dans le traité; ce furent trois membres de la municipalité, un membre de l'armée et un délégué du commerce qui stipulèrent pour Venise. La capitulation portait que tous les officiers sujets de l'Autriche et ayant pris les armes contre elle, tous les militaires étrangers et 40 habitants désignés comme les plus compromis devaient quitter la ville. Le papier communal était réduit, fixé à la moitié de sa valeur nominale, et devait continuer à avoir cours forcé, mais dans le territoire des lagunes seulement, et son amortisation restait à la charge de ce territoire. Quant au papier patriotique qui représentait des lettres de change déposées à la banque, et qui était déjà amorti en grande partie, il devait être retiré entièrement de la circulation. L'occupation des forts, de la ville et des divers points des lagunes devait se faire successivement, commencer le 25 et être terminée le 31.

Les journées du 23 et du 24 furent marquées par des désordres assez graves. Des rassemblements tumultueux eurent lieu sur la place Saint-Marc. Une partie des troupes, mécontentes de l'indemnité qui leur était allouée, se mutinèrent et réclamèrent trois mois de solde. Celles qui étaient stationnées aux batteries du pont allèrent jusqu'à braquer quelques canons contre la ville et menacer d'attaquer le palais du gouvernement si on ne faisait pas droit à leurs demandes. Manin et les autorités militaires se hâtèrent de prendre des mesures pour réprimer ces actes de sédition; il fallut marcher en force contre ces soldats égarés qui finirent pourtant par rentrer dans